



## Déclaration préalable UNSA Education

CDEN

7 mars 2025

Monsieur le Préfet,

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Cette année encore, notre académie se voit dotée de -23 postes pour le 1<sup>er</sup> degré, justifiée par la diminution constante du nombre d'élèves. C'est alors 4 postes qui sont à rendre dans notre département, ce qui se traduit par une balance des postes de 0,59 malgré les 28 fermetures de postes et les trop nombreux retraits de postes spécialisés sur lesquels nous reviendrons.

Des objectifs ambitieux sont visés et parmi eux, celui d'améliorer les conditions d'enseignement, à travers la poursuite d'amélioration des taux d'encadrement. Le plafonnement des repères à 23 et 25 est une mesure à laquelle on ne peut que souscrire.

La baisse des effectifs en milieu rural est également une bonne chose. Il s'agit cependant de rester attentif aux écoles en éducation prioritaire qui voient leurs effectifs du CE2 au CM2 proches de ceux des écoles hors éducation prioritaire. La même problématique s'impose aux écoles « orphelines » qui ne bénéficient pas des aides à la hauteur des difficultés rencontrées pourtant similaires à celles de l'Education prioritaire. L'Unsa Education demande que les effectifs de ces écoles soient revus à la baisse afin de prendre en compte leurs spécificités.

Un autre objectif vise à poursuivre les efforts engagés au bénéfice de l'accueil des élèves en situation de handicap et des élèves à besoins éducatifs particuliers. Cela interroge quand en parallèle, il est prévu la suppression de plusieurs postes d'enseignants spécialisés dans les structures de soins telles que les CMPP, DAME, DITEP au prétexte que le nombre d'élèves accompagnés serait insuffisant. Or, diminuer le nombre de ces enseignants spécialisés déjà trop peu nombreux au regard des besoins, c'est accentuer le sentiment de saupoudrage des aides apportés à ces élèves. Il faut ajouter à ça la diminution du temps de coordination pour les DAME faisant fi des nombreuses missions mises en œuvre. La priorisation des missions annoncées n'est pas satisfaisante, on ne fait pas aussi bien avec toujours moins de temps et de moyens. Les professionnels que sont les enseignants spécialisés et non spécialisés accueillant ces élèves ont besoin de temps et de moyens humains pour faire fonctionner le 100% inclusif prôné depuis quelques années. L'Unsa Education demande l'annulation des suppressions de poste dans le médicosocial.

Nous le répétons encore aujourd'hui, le PAS et le service SEI ont le mérite d'exister et peuvent apporter une réponse mais ils ne peuvent devenir la seule réponse. Leur accompagnement est ponctuel quand celui des enseignants spécialisés est sur la durée.

Tournons-nous vers le second degré dans les collèges. On nous avait annoncé un nouveau modèle rectoral d'allocation des moyens et nous en attendions beaucoup. Malheureusement, en se basant à nouveau sur le classement des collèges établi l'an passé, laissant le seuil par division à 30 élèves pour 95% des collèges de notre département, nous ne voyons pas vraiment où la situation peut s'améliorer.

D'autre part, la reconduction l'année prochaine des « groupes de besoin » en 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> auxquels l'Unsa-Education est fermement opposée, n'est pas une bonne nouvelle. En effet, ces groupes, financés au mieux pour moitié dans notre académie, prennent quasiment toute la marge d'autonomie des établissements. Ceux-ci sont donc tellement contraints que les dédoublements de certaines classes et tout autre projet éducatif ne pourront voir le jour. Ce sont pourtant ces projets et ces dédoublements qui permettent d'apporter aide et encouragement aux élèves les plus en difficulté au collège.

Il aurait été tellement plus bénéfique de profiter de la baisse démographique pour alléger les classes et permettre à tous, enseignants comme élèves de travailler avec plus de sérénité, gage d'équilibre de la santé mentale.

Nous avons, en la matière, des arguments solides confirmant que le « Choc des savoirs », dans sa forme actuelle, ne répond pas aux besoins réels des élèves et des enseignants.

Par ailleurs, cette réforme a eu des conséquences importantes sur les emplois du temps des professeurs comme des élèves. Cela a également conduit à une dégradation des conditions de travail des personnels et une réduction des possibilités de formation continue des personnels du second degré. De plus, les effets d'éclatement des groupes classes ont eu pour conséquence entre autres, de complexifier la tenue des conseils de classe, d'altérer le travail des équipes pédagogiques et de limiter les projets de classe interdisciplinaires et en liaison école-collège.

Pour terminer, l'Unsa-Education souhaitait rappeler sa ferme opposition à la suppression de la Technologie en 6<sup>e</sup>. Cette suppression met non seulement à mal la formation notamment numérique des élèves à l'heure des réseaux sociaux, de l'intelligence artificielle et des fake news, mais surtout elle brise des collègues en supprimant des postes, en imposant des compléments de service et surtout en leur laissant croire qu'ils sont inutiles.

Merci de votre attention.